



**Nachlassverträge - Concordats - Concordati**

**VD**

1. Débitrice: **ANACONDA CLUB SA**, Ch. du Martinet 8,  
1007 Lausanne
2. **Durée du sursis concordataire**: 6 mois
3. **Commissaire**: M. Julien GREUB, Agent d'affaires breveté, Rue  
de la Paix 6, 1003 Lausanne
4. **Remarques**: LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE L'ARRONDIS-  
SEMENT DE LAUSANNE  
sursis concordataire 293 LP  
Par décision du 18 février 2010, communiquée le 16 mars  
2010, le président du Tribunal de l'arrondissement de Lau-  
sanne a accordé à ANACONDA CLUB SA, ch. du Martinet 8,  
1007 Lausanne, un sursis concordataire de six mois, à comp-  
ter de l'expédition de la présente décision, et désigné Julien  
Greub, agent d'affaires breveté à Lausanne, rue de la Paix 6,  
en qualité de commissaire au sursis.  
Une nouvelle audience est d'ores et déjà appointée au jeudi  
9 septembre 2010, à 10:00 heures.  
  
Tribunal d'arrondissement de Lausanne  
1014 Lausanne

00468147

